Régie de l’énergie
Demande d’intervention : Liste des sujets

Instructions

Veuillez utiliser ce gabarit pour fournir les informations exigées pour chacun des sujets dont vous entendez traiter dans le dossier, et joignez-le à votre demande d’intervention.

Informations générales

Nom de la personne intéressée : Regroupement pour la transition et l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)

Numéro du dossier : R-4169-2021 - Phase 2 (CI).
Le 31 octobre 2022 (vr le 9 novembre 2022).

Régie de l'énergie
Demande d'intervention : Liste des sujets

Liste des sujets

Sujet : 1. Le nouveau tarif bi-énergie CI de HQD

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet :

Le RTIEÉ souhaite maximiser la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques au Québec. Il souhaite que les programmes à cet effet soient aisément accessibles, favorisent le choix de la bonne énergie à la bonne place et que leurs modalités soient environementalement saines, créent un incitatif réel aux clients, tout en évitant les opportunismes et en demeurant équitable auprès de la clientèle notamment celle qui a déjà réalisé des mesures transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques ou qui est en cours d'y procéder valablement hors des programmes visés.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées :

Le RTIEÉ est en accord avec le principe du nouveau tarif biénergie CI proposé par HQD. Nous avons toutefois de nombreuses interrogations quant à son évaluation et ses modalités:

A) Le texte de l'admissibilité au nouveau tarif telle que proposée par HQD (gaz, bois, mazoit, propane)

1.1 La source d'énergie de pointe selon ce tarif pourrait certes être le gaz et les granules de bois (tel que proposé par HQD) mais il nous semble que, contrairement à ce que HQD propose ici, il serait contraire aux politiques énergétiques d'y permettre aussi le mazout et le propane. À tout le moins, HQD devrait présenter l'impact de chacune de ces bi-énergie quant aux réductions ou non des GES, afin que soit correctement décrite l'admissibilité au nouveau tarif.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert :

Nous poserons des questions écrites aux distributeurs, logerons une preuve écrite par nos analystes, prendrons connaissance des autres preuves et les intrerrogerons au besoin, poserons des questions orales en audience, y présenterons notre preuve et présenterons une argumentation.

S'il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l'étude de la demande :

Régie de l'énergie
Demande d'intervention : Liste des sujets

Liste des sujets

Sujet : Sujet 1 suite

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet :

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées :

B) L'évaluation des réductions de GES et la comparaison (économique et en GES) avec les autres scénarios

1.2. Aucun calcul n'est fourni des économies potentielles de GES. Il est important de pouvoir mesurer l'impact des économies pour chacun des scénarios (vs le TAE ou le 100% gaz naturel).

1.3. À cette fin, nous rexaminerons si les modalités du tarif proposé, dont la température de permutation et le montant de chaque tranche sont correctement désignées. Ce ne doit pas nécessairement être les mêmes qu'au secteur résidentiel.

1.4 et 1.5 (version modifiée). Il devrait aussi y avoir une analyse économique tant du point de vue d'HQD que d'Énergir du nouveau tarif biénergie CI. Pour évaluer la rentabilité de l'Offre CI et le réalisme de ses prévisions de participation, il y aurait lieu d'avoir une analyse économique et des économies de GES qu'amènerait ce tarif biénergie par rapport aux économies de coûts et économies de GES d'autres outils de réduction de la demande électrique de pointe (par ex. accumulateurs de chaleur, de tels équipements étant davantage accessibles au secteur CI, etc.)

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert :

S'il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l'étude de la demande :

Régie de l'énergie
Demande d'intervention : Liste des sujets

Liste des sujets

Sujet : Sujet 1 suite

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet :

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées :

B) L'évaluation des réductions de GES et la comparaison (économique et en GES) avec les autres scénarios
SUITE
1.6. Encore une fois on ne connait pas les programmes qui seront proposés par le SITE. En general ces programmes sont toujours modulés en fonction des économies de GES. On ne connait pas non plus les modalités des programmes qui seraient offerts par le distributeur. L'ensemble de ces modalités sont essentielles pour déterminer la rentabilité du programme du point de vue du client et les cibles de participation.

1.7. Il n'y a aucun detail sur les programmes de marketing/commercialisation.

1.8 (version modifiée). On ignore la date d'entrée en vigueur proposée pour le nouveau tarif biénergie CI .

1.9. Les cibles de participation de chaque année doivent être définies en fonction de tous ces facteurs.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert :

S'il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l'étude de la demande :

Cliquer pour ajouter d'autres sujets

Régie de l'énergie
Demande d'intervention : Liste des sujets

Liste des sujets

Sujet : 2. Annulation des frais associés aux travaux électriques réalisés par HQ

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet :

Voir sujet 1.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées :

Nous étions déjà en accord avec cette annulation en Phase 1 au secteur résidentiel.

Nous comprenons qu'HQD propose qu'elle s'appliquera aussi au secteur CI. Il serait toutefois souhaitable au préalable qu'HQD en évalue l'impact plus précisément. On ne parle pas ici d'entrées de 200A mais de charges potentiellement importantes.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert :

Voir sujet 1.

S'il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l'étude de la demande :

Cliquer pour ajouter d'autres sujets

Régie de l'énergie
Demande d'intervention : Liste des sujets

Liste des sujets

Sujet : 3. Harmonisation entre les programmes d'HQD et Énergir tant en biénergie qu'en subventions aux investissements des clients

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet :

Voir sujet 1.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées :

Version modifiée: Il y a lieu de ne pas simplement étudier ce dossier en silo, mais d'examiner les modalités proposées du nouveau tarif biénergie CI en tenant compte des programmes d'HQD (notamment le GDP Affaires) et Énergir tant en biénergie qu'en subventions aux investissements des clients, notamment. Plus particulièrement, les coûts en investissements des clients et le montant de leurs subventions constituent des informations souhaitables avant de décider des modalités du tarif biénergie leur étant applicables, ce qui pourrait possiblement varier par catégorie d'équipements, ceci afin de renforcer l'incitatif aux clients.

Les modalités de la présente offre (OTC), y compris celles décrites aux sujets qui précèdent, pourraient donc devoir être ajustées afin d'assurer cette harmonisation et la rentabilité tant pour le client que pour le distributeur.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert :

Voir sujet 1.

S'il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l'étude de la demande :

Cliquer pour ajouter d'autres sujets

Régie de l'énergie
Demande d'intervention : Liste des sujets

Liste des sujets

Sujet : 4. Modifications aux Tarifs et conditions de service d'Énergir

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet :

Voir sujet 1.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées :

Nous sommes en principe favorables à l'extension au secteur CI d'Énergir de l'exemption de l'application du Supplément pour service de pointe aux clients CI. Nous croyons toutefois à ce stade que cet article doive être maintenu pour le reste (essentiellement la bi-énergie avec le mazout) et ne croyons pas à ce stade qu'Énergir ait raison d'envisager à terme la suppression complète de cet article.

Il y aurait lieu de vérifier quels tarifs et différences de coûts s'appliqueraient aux clients s'il n'y avait pas d'application du tarif D1 à tout client adhérant à l'Offre (OTC); il n'est pas clair s'il s'agit là ou non d'une modification tarifaire proposée par Énergir.

Enfin, il y aurait lieu qu'Énergir précise quels sont les autres changements à sa structure tarifaire étudiée au Dossier R-3867-2013 qui affecteraient les participants à l'Offre (OTC) - Voir HQD-Énergir-8, Doc.1, page 9, lignes 1-2.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert :

Voir sujet 1.

S'il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l'étude de la demande :

Cliquer pour ajouter d'autres sujets

Régie de l'énergie
Demande d'intervention : Liste des sujets

Liste des sujets

Sujet : 5. Conditions particulières éventuelles pour les clients d'Énergir en achat de GSR

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet :

Voir sujet 1.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées :

(Texte modifié) Nous envisageons d'examiner, pour le secteur CI, la possibilité de fixer des conditions plus avantageuses aux clients d'Énergir qui sont aussi des acheteurs volontaires de GSR, ceci afin d'aider davantage l'essor de cette filière jusqu'à l'atteinte des cibles fixées par règlement du gouvernement. En Phase 1, nous avions eu, dans notre liste de sujets et notre rapport, la possibilité d'examiner cette option quant au secteur résidentiel et avions alors conclu qu'il n'était ;pas approprié d'établir des modalités différentes pour les consommateurs volontaires de GSR au secteur résidentiel. La situation n'est toutefois pas la même au secteur CI, qui participe davantage aux achats volontaires de GSR. Nous allons donc examiner, dans ce cas particulier de la clientèle CI au GSR, s'il est opportun ou non d'établir des modalités distinctes pour le tarif biénergie CI proposé.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert :

Voir sujet 1.

S'il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l'étude de la demande :

Cliquer pour ajouter d'autres sujets